

PLU



Plan Local d'Urbanisme



G. MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS POUR MODIFIER LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification (de droit commun) n°3 du PLU

Dossier d'enquête publique



**MODIFICATION (DE DROIT COMMUN) N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE SAINT TROPEZ (83)**

MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES

Le dossier d'enquête publique doit faire mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont le ou les maîtres d'ouvrage ont connaissance.

Concernant la modification (de droit commun) n°3 du PLU de Saint Tropez, au-delà de la présente enquête publique puis de l'approbation du dossier par le Conseil Municipal, il n'y a pas d'autres autorisations à obtenir.

Il faudra que la modification du PLU soit néanmoins validée par le Contrôle de Légalité de l'Etat.

Mention des autres autorisations nécessaires

Poulain Urbanisme Conseil

78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN

contact@poulain-urbanisme.com / 06.27.22.13.86 / N°SIRET : 804 281 707 00039

